

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 11 du 29 août 2014



Les températures automnales enregistrées sous les serres et les abris plastiques ont une incidence directe sur le développement des ravageurs et maladies classiquement présents sur les cultures de chrysanthèmes.

Thrips sur chrysanthèmes : quasiment absents dans les exploitations

Cependant il faut suivre avec attention l'évolution des conditions météorologiques, la durée du cycle de développement du thrips étant directement dépendante des températures.



Une culture de chrysanthèmes grosses fleurs indemne de toute pique (Photo AREXHOR G.E.)



Les thrips sont des vecteurs de maladies à virus comme le TSWV (Photo AREXHOR G.E.)

Culture de CHRYSANTHEME : autres ravageurs ou maladies

Hormis quelques pucerons isolés, aucun autre ravageur comme les acariens ou les chenilles défoliatrices n'est signalé dans les chrysanthèmes. Il en est de même pour la rouille blanche absente des cultures.

Culture du cyclamen : des plantes saines

Les premières séries de cyclamen arrivent à la vente avec une qualité sanitaire très satisfaisante.

Culture des pensées : des plantes saines

Après seulement quelques semaines d'empotage, aucun dépérissement racinaire n'est observé dans les productions de pensée.

VU DANS LES SERRES : oïdium sur géranium vivace



Photo AREXHOR G.E.

Rappel des conditions d'apparition :

Des écarts de température importants entre la nuit et le jour avec un taux d'humidité de 70 à 80% constituent des facteurs favorisant l'apparition de ce champignon qui menace de nombreuses cultures.

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Des cultures propres en relation avec les températures fraîches

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthème	
Pucerons	Chrysanthème	
Rouille blanche	Chrysanthème	
Thrips	Chrysanthème	
Pucerons	Cyclamen	
Sciarides	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Mildiou	Pensée	
Oïdium	Pensée	
Pucerons	Pensée	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »